

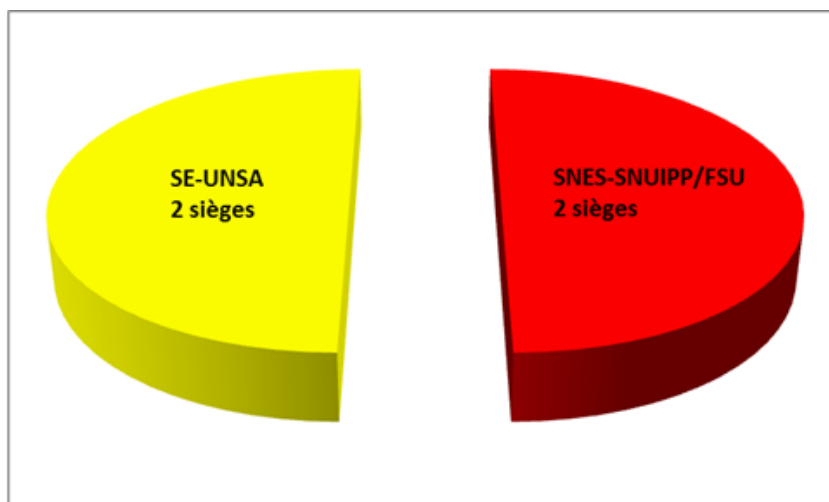
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE BESANÇON
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUIPP – Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC,
syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire



Vos élu.e.s : 2 titulaires, 2 suppléant.e.s

Titulaires	Suppléant.e.s
Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale	
Mme LAMBS Béatrice - CIO Montbéliard, Montbéliard - 25	M. JANUEL Patrice - Circ. 1° degré Besançon VII - École élém. J. Ferry, Besançon - 25
Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale	
Mme CRETIN Laurence - Circ. 1° degré Lons-le-Saunier sud - École primaire, Beaufort - 39	Mme PELLIER Christel - CIO Lons-le-Saunier, Lons-le-Saunier - 39

Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour défendre et revaloriser notre métier

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU s'engagent et agissent pour :

- un **plan de recrutements** pour tendre vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves,
- des conditions d'exercice, d'équipement et de locaux **conformes aux missions et aux règles déontologiques** de la profession,
- une organisation du travail permettant des **temps de réflexion et d'échanges** professionnels par et entre spécialités,
- le **développement des RASED et le maintien du réseau des CIO**, ressources indispensables au sein de l'EN.

REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Avec PPCR, nous avons obtenu un début de revalorisation. Celle-ci reste insuffisante pour rompre avec le déclassé salarial de notre corps. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU exigent :

- l'**augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- la **transformation de la classe exceptionnelle** en débouché de carrière pour tous,
- la revalorisation de la **fonction de DCIO** et du régime indemnitaire prévue mais non actée,
- un **régime indemnitaire unique** aligné sur celui du premier degré.

RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

La création du corps unique conforte la place des psychologues dans l'Éducation nationale :

- en mettant en adéquation métier, formation et **statut de psychologue**,
- en réaffirmant les **liens entre psychologie et orientation**.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU exigent :

- la reconnaissance de la **mission de formateur**,
- des **plans de formation** complémentaire ou continue de qualité,
- l'amélioration des échanges et du travail en **équipe pluriprofessionnelle** dans le respect des missions de chacun.

DANS LES CAP COMME DANS LES CT : **ENSEMBLE, POUR AVANCER !**

Voter pour le **SNES et le SNUipp** aux élections pour les **commissions administratives paritaires (CAP)** et pour la **FSU** pour les **élections aux comités techniques (CT)**, c'est se donner :

- des **élu·e·s des deux spécialités** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminé·e·s pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- des **syndicats attachés à l'unité et la cohérence du système éducatif**, fortement implantés dans les écoles et les CIO, soucieux de défendre le respect des missions et des statuts des personnels et de **développer la psychologie dans l'ÉN** ;
- une **fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Pour les CAP votez :



Pour les CT
votez :



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN